



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service du cabinet
Bureau de la communication interministérielle**

Versailles, le 2 décembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bilan de l'opération nationale d'abandon simplifié d'armes à l'État dans les Yvelines du 25 novembre au 2 décembre 2022

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer a organisé une opération nationale d'abandon simplifié d'armes à l'État. Les usagers ont ainsi pu abandonner des armes héritées ou trouvées auprès des forces de l'ordre. Ils ont pu également être accompagnés par des agents de l'État pour créer un compte personnel dans le système d'information sur les armes (SIA) et y enregistrer celles qu'ils souhaitaient conserver.

Il ressort du bilan, encore provisoire, que plus de 1 800 armes et près de 26 000 munitions ont été abandonnées à l'État dans les Yvelines durant la période, dans les deux points de collecte et d'enregistrement mis en place sous l'autorité du préfet, au commissariat de Fontenay-le-Fleury et à la brigade de Rambouillet.

Au-delà du 2 décembre 2022, l'enregistrement de l'arme héritée ou détenue restera possible dans le SIA. L'abandon d'armes pourra également se faire, comme classiquement, auprès des commissariats et brigades. En revanche, la procédure simplifiée tout comme l'exception d'absence de poursuites administratives ou judiciaires pour détention ou transport illégal d'arme ne seront plus valables.

La création d'un compte personnel avant le 1^{er} juillet 2023 sera obligatoire pour conserver son droit à détenir ses armes au-delà de cette date.

Le préfet des Yvelines tient à remercier les policiers, gendarmes et agents de la préfecture mobilisés durant cette opération incontestablement réussie.

Contact presse : pref-communication@yvelines.gouv.fr